



Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire n° 162 de l'honorable Députée Corinne Cahen au sujet du Commissariat Gare/Hollerich.

Questions 1 et 2

Non, cependant la recherche d'un nouvel emplacement est traitée de façon prioritaire avec le soutien des autorités communales de la Ville de Luxembourg.

Question 3

Jusqu'à présent, les résultats des recherches se sont avérés infructueux respectivement inadaptés en termes de taille, de localisation ou de visibilité des locaux. La police a contacté la Ville de Luxembourg en vue de trouver une alternative et se montre ouverte à toute proposition provenant des autorités communales. Avec le Ministère des Finances, les deux acteurs précités sont actuellement en train de sonder les options pour un / des nouveau(x) site(s).

Question 4

En ce qui concerne la présence en général dans le quartier de la Gare, toutes les unités de la Police travaillent de manière complémentaire. Il convient de préciser que le poste de Police au sein de la Gare même est toujours occupé 24/7 et il est desservi par plusieurs patrouilles du commissariat à trois roulements de Luxembourg/Verlorenkost. De même, le dispositif renforcé de présence policière est mis en place dans ce quartier depuis le début février 2024.

Concernant le commissariat à deux roulements de Gare/Hollerich, c'est un des commissariats qui fonctionnent de 6:00 à 22:00 heures, alors que la majorité des commissariats à deux roulements fonctionnent de 7:00 à 21:00 heures. Aussi, une présence tôt jusqu'à plus tard dans la soirée est assurée.

De façon générale, aussi bien le poste au niveau de la Gare, que le commissariat à deux roulements de Gare/Hollerich, seront renforcés de manière conséquente en termes de ressources humaines, dans la limite des capacités d'accueil des infrastructures. La poursuite du recrutement renforcé dans les années à venir est essentielle dans ce contexte.

Question 5

Les heures d'ouverture au public ne sont pas à confondre avec les horaires de travail du commissariat qui s'étendent actuellement de 06:00 heures du matin à 22:00 heures du soir comme décrit ci-dessus.

Il n'est actuellement pas prévu d'étendre les heures d'ouverture au public, alors qu'elles sont déjà triplées par rapport à la majorité des commissariats au niveau national, qui offrent des heures d'ouverture au public de 13:00 à 15:00 heures. Il existe évidemment toujours la possibilité de prise de rendez-vous en dehors de ces heures d'accueil.

Une présence les samedis fait partie des réflexions en cours.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Finalement, nous rappelons la possibilité d'enregistrer une plainte via le e-commissariat, outil utilisé par un nombre croissant d'utilisateurs pour des infractions données.

De plus, le poste au niveau de la Gare, situé à quelques centaines de mètres du commissariat du Quartier Gare / Hollerich, offre un accueil 24/7.

Luxembourg, le 31 janvier 2024
Le Ministre des Affaires intérieures
(s.) Léon GLODEN